

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 MARS 2011

N° 2 – 45 / 2011 : MISE EN ŒUVRE D'UNE AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET GENERAL AU PROFIT DU BUDGET ANNEXE « PARC TECHNOPOLITAIN ALBI INNOPROD »

Pilote : Finances et Budget

Autre service concerné : Direction générale des services

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a créé un budget annexe « PARC TECHNOPOLITAIN ALBI INNOPROD » par délibération 8-256/2010 du 14 décembre 2010.

Ce budget prévoit en dépenses le coût d'acquisition et de viabilisation des terrains de la zone, ainsi que les opérations financières de gestion de stock inhérentes à ce programme d'aménagement.

Il prévoit également des recettes sous la forme de subventions ainsi que celles qui seront issues de la vente des terrains aménagés.

Le plan de financement approuvé par le conseil de communauté lors de sa séance du 1^{er} février 2011 prévoit les modalités prévisionnelles de financement de cette opération d'aménagement pour un cout global de 19 426 000 € HT incluant l'ensemble des équipements publics de la ZAC.

Afin de permettre l'équilibre financier de ce budget annexe, tout en limitant l'impact des frais financiers sur le bilan prévisionnel de la zone, il est proposé de mettre en œuvre une avance remboursable du budget général au profit du budget annexe PARC TECHNOPOLITAIN ALBI INNOPROD, pour un montant de 3 258 950 euros, et de prévoir le remboursement de celle-ci au regard des recettes dégagées par le budget annexe au gré de la vente des terrains.

Il est proposé que les bénéfices éventuels constatés au 31 décembre de chaque année soient reversés annuellement au budget général afin de procéder au remboursement de cette avance, dans la limite du montant alloué par le budget GENERAL.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines en date du 28 février 2011,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 1^{er} mars 2011,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✎ **APPROUVE** la mise en œuvre d'une avance remboursable consentie par le budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au profit du budget annexe PARC TECHNOLOGIQUE ALBI INNOVATION, pour un montant de 3 258 950 euros

✎ **DIT** que cette avance sera remboursée en fonction des résultats observés en fin d'exercice budgétaire sur le budget annexe PARC TECHNOLOGIQUE ALBI INNOVATION

✎ **DIT** que les crédits nécessaires à cette avance remboursable sont prévus à l'article 27638 du budget général 2011 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

✎ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces opérations et l'autorise à signer les pièces utiles.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 Mars 2011

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE